

TOUS en grève le 15 mai 2014 avec le SNES-FSU

En grève le 15 mai à l'étranger et dans les collectivités d'outre-mer :

STOP à la baisse du pouvoir d'achat !

OUI à la défense du service public d'éducation !

Le SNES-FSU appelle à la grève le 15 mai 2014, dans le cadre intersyndical CFDT-CFTC-CGT-FA/FP-FSU-Solidaires-UNSA pour dire STOP à la baisse du pouvoir d'achat. L'Education nationale est loin d'être épargnée :

- Gel du point d'indice pour sept ans
- Une perte du pouvoir d'achat depuis 2000 équivalente à deux mois de salaires par an
- Un début de carrière pour les certifié-es à 1,12 SMIC
- Des créations de postes insuffisantes

La plate-forme nationale fonction publique se suffit à elle-même. Toutefois, hors de France, ces dégradations sont amplifiées :

Dans les COM, les collègues dénonceront :

L'absence de moyens supplémentaires pour des conditions d'exercice dont les difficultés vont souvent au-delà des difficultés de l'éducation prioritaire en métropole.

Des changements de statuts (Mayotte) qui ne règlent pas la question de l'attractivité, déjà insuffisante, et alors que les conditions d'exercice du métier sont de plus en plus difficiles ; L'insuffisance ou le détournement de postes de titulaires en séjour (Polynésie, Nouvelle Calédonie)

Partout, les Vice-recteurs n'ont cessé eux aussi de réduire encore le pouvoir d'achat des collègues, en rognant arbitrairement sur les indemnités dues aux personnels.

A l'étranger, c'est aussi l'absence de priorité à l'éducation et de moyens nécessaires à l'Etablissement public AEFÉ qui sera dénoncée par les personnels.

L'Agence refuse de prendre en compte les revalorisations nécessaires sur l'indemnité spécifique de vie locale (ISVL) revendiquées par nos collègues, tout en continuant d'opérer des baisses totalement injustifiées ;

Sur le dossier de l'avantage familial, le blocage est complet et les injustices continuent, comme pour les indemnités spécifiques des documentalistes, CPE et COPS à l'étranger.

A l'AEFE, ils dénonceront aussi des méthodes managériales d'un autre âge, comme les atteintes répétées au droit syndical ou les dysfonctionnements sur le recrutement des résidents 2014.

Partout, c'est une politique antisociale et ses effets dévastateurs qui sévissent. Pour la défense du service public d'éducation à l'étranger et dans les COM aussi, refusons l'austérité et les atteintes aux droits des personnels !

Tous en grève le 15 mai 2014, avec le SNES-FSU !

SOMMAIRE :

1. Commission consultative paritaire (CCP) de la Mission laïque française (MLF)
 2. Compte-rendu de la rencontre avec la directrice de l'AEFE
 3. Compte rendu du congrès national : Marseille 2014
 4. Elections à la Commission Administrative Nationale (CAN)
 6. Mission au Brésil
- Annexe : inscription au stage hors de France

H.D.F.
INFOS
N°10



Secteur hors de France
téléphone : 33 1 40 63 29 41
télécopie : 33 1 40 63 28 31
site : <http://www.hdf.snes.edu>
courriel : hdf@snes.edu

1. Commission consultative paritaire (CCP) de la Mission laïque française (MLF)

Suite à la demande du SNES d'aborder un certain nombre de questions, une CCP a été réunie le 14 avril dernier. Le SNES avait adressé en préalable des questions diverses. De ce fait de nombreux sujets furent traités.

En ce qui concerne le recrutement, la MLF a présenté un point d'étape sur le réseau MLF/OSUI ainsi que sur les écoles d'entreprise. Le processus est parfois long notamment pour des postes doubles qui sont difficiles à pourvoir en raison des combinaisons rares qu'ils impliquent.

Le SNES a reçu l'assurance que le poste de math à Valladolid est bien un poste de détaché.

Le SNES est longuement intervenu sur la situation de **Florence** .

Une collègue recrutée locale n'a pu obtenir le poste en détachement qui vient d'être ouvert alors que, en disponibilité pour suivre son conjoint, elle occupe déjà un poste similaire en contrat local. La Direction de la MLF se défend en affirmant qu'aucune promesse sur un critère prioritaire au titre de la résidence n'a été faite, et avance la priorité donnée au profil. Certes, ce poste de lettres nécessite un enseignement complémentaire en philosophie, ce que fait d'ailleurs la collègue. Aussi, aucun argument ne tient la route. Le SNES dénonce ce traitement peu respectueux des personnels qui ne permet pas aux recrutés locaux d'être prioritaire pour obtenir un poste dans l'établissement d'exercice alors même qu'ils en ont la compétence et l'expérience.

Toujours sur Florence, le SNES est intervenu sur l'existence de contrats à durée déterminé (CDD) de 10 mois. Ils sont payés 11 mois à ce qu'on nous dit mais cela ne résout pas le problème : l'année est composée de 12 mois ! La MLF invoque aussi la légalité de la procédure (la loi italienne l'autorise à faire des CDD mais pas plus de 36 mois et pas plus de 20 % du total des contrats) et enfin les difficultés financières de l'école sont mises en avant. La MLF dit vouloir faire chuter le nombre de CDD. Pour autant, le SNES a rappelé l'extrême tension sociale dans cet établissement.

Le SNES avait interpellé la MLF sur **la situation des agrégés** contraint de faire des services de 18 heures en dépit de leur statut. La MLF répond en nous disant que ni eux ni l'OSUI ne sont obligés de traduire toutes les obligations de l'État et que ce sont ces personnels qui acceptent de faire 18 heures. Les collègues sont donc prévenus, à eux de ne pas accepter. Le SNES continuera de revendiquer le respect des maxima hebdomadaires de service de chaque corps.

Le SNES est intervenu sur une **révision de notation administrative**. La CCP avait décidé de modifier l'appréciation mais le document définitif faisait encore apparaître la formulation initiale. Le SNES a rappelé que l'appréciation votée en CCP devait se substituer intégralement à celle contestée ; La MLF a reconnu qu'il devait en être ainsi.

A notre demande, la MLF nous indique quels sont les principes en œuvre concernant **les inspections**. La MLF essaie de faire en sorte que les personnels ne dépassent pas 4 ans sans être inspectés. La MLF nous explique qu'elle tient au respect de la neutralité. Aussi si l'AEFE est associée aux inspections, la MLF fait aussi appel aux académies partenaires notamment Paris et Poitiers. Les collègues travaillant dans des établissements MLF/AEFE peuvent ne pas

être inspectés par des inspecteurs de l'AEFE. Doit-on le déplorer ? Un plan d'inspection est élaboré après enquête auprès des personnels ; aussi, doivent-ils faire remonter leur demande par le chef d'établissement.

La MLF nous communique également en réunion le **nouveau statut commun applicable aux personnels détachés MLF et OSUI**. Le SNES fait de nouveau modifier un article qui minimisait le rôle des instances en cas de réintégration pour un collègue suite à un congé maladie excédant trois mois.

Maroc

En cours de réunion, la MLF nous communique un nouveau contrat OSUI car à les entendre l'ancien contrat avait des manques juridiques et ils veulent sécuriser la situation des personnels notamment parce qu'ils ne paient pas leurs impôts au Maroc. Le contrat stipulera désormais qu'il est de **droit français**. De plus, désormais le MEN impose des détachements directs auprès des établissements et non plus auprès de la MLF ou de l'OSUI. Pour l'article 7, le SNES fait prendre en compte qu'en cas de rupture anticipée de contrat pour faute grave, il faut consulter les instances pour avis et non les informer comme la première rédaction l'indiquait.

A Massignon, Casablanca, le SNES local nous avait signalé un problème de communication des informations par la Direction. Le Directeur général a fait la sourde oreille !

Agadir

On nous transmet en séance un avenant au contrat qui a pour objectif de rassurer les collègues sur la durée de trois ans renouvelables par tacite reconduction et une convention d'assistance initiale commune MLF/OSUI dont on nous dit qu'elle n'a pas de valeur contractuelle : c'est un lien entre les détachés directs et le siège, de plus nul ne sera obligé de la signer.

Le SNES signale que le reclassement des recrutés locaux ne prend pas en compte l'ancienneté de certains personnels. La MLF se penchera sur cette situation. A suivre donc.

Obligations de service des recrutés

Le **Liban** ne fait pas déjà pas partie des plus faciles en termes de conditions de travail, mais la situation s'aggrave. Le SNES dénonce un passage à 24 heures hebdomadaires d'obligations de service pour les contrats locaux nouvellement recrutés par alignement sur les collègues libanais. Les disparités dans les établissements de ce pays augmentent ainsi : les anciens contrats sont à 20 h, les nouveaux à 24 et les détachés à 18. Le Directeur ne s'en émeut pas spécialement puisqu'il « ne connaît aucun recruté local qui souhaite aller ailleurs »! Cynisme ?

A **Alicante** idem ! La MLF dit ne rien savoir d'un éventuel changement de l'horaire hebdomadaire de service des recrutés locaux. D'après nos informations, les contrats locaux recrutés à partir de l'an prochain auraient dans leurs obligations de service 20h au lieu de 18H pour ceux actuellement en poste, avec comme argument le droit privé local !! Espérons que nos informations soient erronées, sans quoi, il faudra de nouveau que la MLF assume une rupture entre les durées des services des collègues selon leur statut ce qui d'ailleurs ne semble pas la gêner.

2. Compte-rendu de la rencontre avec la Directrice de l'AEFE

Étaient présents la Directrice, le Directeur-adjoint, le Directeur des ressources humaines et son adjointe, le SNES et le SNUIPP à l'origine de cette demande de rendez-vous.

Dysfonctionnements dans les CCPLA de recrutement de résidents.

En préambule la Directrice se félicite du bon déroulement des commissions consultatives paritaires locales (CCPL) et de ses 800 recrutements. Le SNES quant à lui estime que les cas litigieux sont en recrudescence et que trop de cas contraires aux avis des CCPLA sont à relever.

En **Allemagne**, nous avons insisté sur le fait qu'on avait menti aux commissaires paritaires en leur présentant un candidat non résident en tête de classement. L'Agence a accepté de revoir le cas .

En **Espagne**, sur le refus de recruter une ex recrutée locale lauréate de concours au lycée français de Madrid (LFM) au profit d'un conjoint d'expatrié, l'Agence nous renvoie à la lettre qu'elle a retournée aux commissaires paritaires SNES d'Espagne où elle dit que les lauréats de concours ne sont prioritaires que sur leur établissement. Donc la collègue venant de Villanueva de la Cañada, ville située dans la banlieue de Madrid ne serait pas prioritaire pour le LFM situé au centre où un poste était disponible dans sa discipline. La solution retenue et admise localement par tous au bénéfice de l'ex recrutée locale a donc été écartée par l'Agence. Une preuve supplémentaire que la résidentialisation n'est plus une priorité de l'Agence.

Au **Mali**, nous sommes revenus sur le refus par l'Agence de recruter un collègue sur un poste d'histoire géographie comme proposé par la CCPL unanimement (administration + représentants du personnel). Le résultat étant qu'il n'y aura aucun titulaire sur ce poste l'année prochaine. L'Agence n'en a cure qui répond que cela arrive aussi pour les postes d'expatriés. Ils ont pris l'attache du service pédagogique. Faut-il désormais penser que le recrutement des résidents version DRH se rapproche du recrutement des expatriés ? Faut-il aussi imaginer que de plus de plus d'interférences de la DRH dans le recrutement des résidents sont à prévoir à l'avenir ?

Au **Laos**, un collègue recruté local très investi dans l'établissement aux qualités professionnelles reconnues s'est vu écarté d'une éventuelle résidentialisation au motif qu'on ne pouvait évacuer la situation très conflictuelle dans l'établissement (en réalité avec le seul chef d'établissement). Pourtant ce collègue était titulaire non résident. Peu importe qu'il doive refaire une période de 3 mois de faux résident sur un autre poste du réseau . Encore heureux que l'Agence ne s'y oppose pas !

A **Madagascar** l'Agence a refusé à 2 collègues en mesure de carte scolaire le bénéfice d'un nouveau poste sur l'île et a refusé la qualité de résident au sens du décret 2002-22 à un collègue en fin de contrat d'expatriation. Les commissaires paritaires ont saisi l'Agence qui s'est défaussée en disant que les postes étaient à compétences spécifiques et que le barème « *était un des outils d'aide à l'évaluation du dossier de candidature* » ce qui revient à relativiser ses propres priorités.

Le SNES s'est indigné de ces réponses de l'Agence essentiellement car elles ne tiennent aucun compte du travail local des CCPL. A quoi servent les CCPL si l'Agence peut remettre en cause le travail en leur sein ? Les réponses techniques que nous adresse régulièrement le DRH du type « *c'est la Directrice qui détient le pouvoir et la compétence de signature des contrats* » sont mal venues lorsqu'il s'agit de dialogue social. En outre nous estimons que la soi-disant bienveillance à l'égard des personnels résidents de Mexico ayant perdu leur poste est restée en dessous de ce qu'il était légitime d'attendre (refus de prise en compte de cette « bienveillance » en Espagne).

Point sur Mexico

Sur les 86 postes de résidents supprimés, 21 ont obtenu un poste de résident, 30 restent au LFM dans le cadre de la nouvelle convention, c'est-à-dire en contrat local, 11 réintègrent au Ministère de l'Éducation nationale, 4 partent en retraite, 5 en disponibilité, 9 espèrent un poste, 6 ne se sont pas exprimés.

Recrutement expatriés.

Le SNES demande que les règles soient respectées (voir HDF infos n° 9) et les engagements tenus. La commission bilan de juin devra servir de référence et lors de cette réunion, le SNES estime indispensable que la Directrice soit présente. Aucune réponse n'a à ce jour été donnée.

Situation du lycée français de Rio.

La Directrice nous affirme être opposée à un changement de convention et donc ne pas vouloir accéder à la demande exprimée par le Président du comité de gestion dans une lettre à l'Agence datée du 27 février dernier. Selon elle, les parents sont également opposés à ce changement. Une mission du coordonnateur de la zone est prévue pour début mai. Il rencontrera à cette occasion le président du comité, les parents, les professeurs résidents, le Consul général mais aussi le poste diplomatique à Brasilia. Toujours selon la Directrice, les arguments concernant la taxation des flux financiers sont sans rapport avec la convention et cet argument n'est donc pas pertinent. La position de l'Agence est donc clairement de maintenir la convention actuelle. Le SNES a pris soin de préciser que ce n'était pas le cas de l'autre partie et que, dans ces circonstances, les personnels avaient besoin d'assurance ; ce que la Directrice n'a pas contesté. Là aussi affaire à suivre.

3. Compte rendu du congrès du SNES : Marseille 2014

Le congrès national du SNES-FSU s'est tenu du 31 mars au 4 avril à Marseille. Pour cette session, deux représentants du secteur hors de France du SNES étaient présents ainsi que des délégués venant de [Nouvelle Calédonie](#), [Polynésie](#), [Mayotte](#), [Maroc](#), [Espagne](#), [Mexique](#), [Turquie](#) et [Tunisie](#).

Lire la suite sur le site au lien suivant : <http://www.hdf.snes.edu/spip.php?article270>

4. Elections à la Commission Administrative nationale (CA)

Élire la direction nationale du SNES-FSU

Au SNES-FSU, les syndiqué-es, dans un vote à bulletin secret, élisent directement la direction nationale du syndicat. **Le scrutin se déroule dans chaque S1 du 5 au 28 mai 2014.** Ce sont les élections à la Commission Administrative Nationale (CAN), un moment important de notre vie démocratique syndicale. Cette expression démocratique est mise en oeuvre et contrôlée par les adhérents eux-mêmes tant en France que hors de France et dans les COM.

Un syndicat démocratique et multicatégoriel

La CAN, instance délibérative nationale du syndicat entre deux congrès, compte 75 élu-es titulaires et 75 suppléant-es, dont les secrétaires de catégories. Syndicat multicatégoriel, le SNES se donne ainsi les moyens d'opérer les synthèses bénéfiques pour tous. Le congrès national qui vient de se tenir à Marseille, a fixé les grandes orientations du SNES (revendications, propositions) pour les deux années à venir. La CAN est chargée de les mettre en oeuvre et de prendre à cet effet toute décision utile.

Réunie au moins cinq fois par an, elle prend ses décisions au terme de 2 jours de débats, associant tous les courants de pensée qui y sont représentés. La CAN désigne, à la proportionnelle, un Bureau National (BN) et élit notamment le secrétariat général et les secrétaires nationaux.

Un syndicat pluraliste qui prend en compte les diversités

Quatre listes se présentent : celle de la direction sortante Unité et Action et trois autres listes (École Émancipée ; Unité, Revendications, Indépendance Syndicale; Émancipation) constituées par des syndiqué-es qui proposent des orientations différentes de celles que la direction actuelle met en oeuvre. Ce droit des syndiqué-e)s de se regrouper pour proposer des orientations différentes est une traduction du pluralisme du SNES.

Un scrutin transparent

Le scrutin est placé sous la responsabilité de chaque section syndicale locale (S1) qui l'organise, veille à sa régularité et procède au dépouillement en présence de tout-e syndiqué-e qui le souhaite. Il offre aussi l'occasion d'un débat collectif. Le procès-verbal de dépouillement local est transmis par le S1 au secteur hors de France, avec la liste d'émargement correspondante.

La commission nationale de dépouillement, qui associe des représentants des listes candidates, collationne ces résultats, vérifie la régularité des opérations et établit le résultat global. Les 75 sièges sont répartis entre les listes à la proportionnelle à la plus forte moyenne et chaque liste désigne ses élu-es.

À ces garanties de démocratie, de pluralisme, de transparence, ajoutons ensemble celle d'une forte participation au scrutin. Veillons à organiser le vote dans chaque S1 pour permettre à chaque syndiqué-e d'y participer.

Le matériel électoral a été envoyé par fichier électronique à toutes les sections et tous les S1 HDF. Si vous ne l'avez pas reçu, demandez-le à hdf@snes.edu.

Vous trouverez plus d'informations dans le cahier spécial, supplément à l'US 140 du 10 avril 2014, en ligne également <http://www.snes.edu/-ESPACE-MILITANTS-.html>

5. Stage hors de France des 21 et 22 août 2014

Le stage se déroulera à PARIS les jeudi 21 et vendredi 22 août 2014 dans les locaux du SNES.

Le plus grand nombre de responsables de section ou de futurs responsables de section est souhaité pour l'utilité et l'efficacité du stage.

Pour les collègues de l'hémisphère sud ou qui ont déjà effectué leur rentrée scolaire, le secteur HDF rappelle qu'il suffit de déposer une demande d'autorisation d'absence pour pouvoir y participer. Pour les frais de déplacement, le SNES étudiera la situation, mais faites nous part dès maintenant de votre intérêt.

Le programme comportera, entre autre, les éléments suivants :

- les élections professionnelles qui auront lieu à l'automne 2014
- les CCPLA en liaison avec les nombreuses atteintes aux droits des personnels
- les obligations de service définies par la modification des décrets de 1950
- la vie/fonctionnement d'une section d'établissement (S1)
- les nouveaux textes/procédures AEFÉ (recrutement tardif, retour concours etc...)

Cette liste est bien sûr susceptible d'être complétée ou modifiée.

Les frais de participations sont pris en charge sur une base militante forfaitaire :

un voyage en train 2ème classe (A/R) sur la base la plus économique (prenez vos billets très tôt) ;

l'indemnisation se fera sur la base d'une nuitée à 57 € avec justificatif

Les deux repas collectifs de midi et la soirée conviviale sont pris en charge par le S4 sur la base indemnitaire mais un complément individuel pourra être demandé (au maximum 5 € par personne et par repas le midi et 10 € le soir).

Vous trouverez en annexe l'inscription à ce stage.

6. Mission au Brésil

La visite des établissements français au Brésil avait été envisagée dès l'an dernier lors du stage Cône sud qui s'était tenu à Buenos Aires. Il avait même été question de la prolonger par un nouveau stage mais la situation de Rio, nous a contraint à ne pas l'organiser. Dans les trois établissements, ce fut l'occasion d'aborder les questions soulevées par les collègues et de rencontrer les équipes de direction. A chaque fois, l'accueil de l'administration fut cordial et ouvert.

Voir la suite sur le site hors de France : les articles les plus récents (rubrique nos sections).

Patrick SOLDAT
Secrétaire national chargé
des questions hors de France et des COM
Annie DELPORTE, Roger FERRARI,
Henri-Jean NOURI, Laurent PICARD, Edmond PORRA
Membres du Secteur Hors de France.
PS/AD/RF/HN/LP/EP

Annexe : inscription au hors de France



STAGE SYNDICAL SNES HORS DE FRANCE RENTREE 2014

Le stage se déroulera à PARIS les jeudi 21 et vendredi 22 août 2014 dans les locaux du SNES.

Le plus grand nombre de responsables de section ou de futurs responsables de section est souhaité pour l'utilité et l'efficacité du stage.

Pour les collègues de l'hémisphère sud ou qui ont déjà effectué leur rentrée scolaire, le secteur HDF rappelle qu'il suffit de déposer une demande d'autorisation d'absence pour pouvoir y participer. Pour les frais de déplacement, le SNES étudiera la situation, mais faites nous part dès maintenant de votre intérêt.

Le programme comportera, entre autre, les éléments suivants :

- les élections professionnelles qui auront lieu à l'automne 2014
- les CCPLA en liaison avec les nombreuses atteintes aux droits des personnels
- la vie/fonctionnement d'une section d'établissement (S1)
- les nouveaux textes AEFÉ (recrutement tardif, retour concours, circulaire de rentrée, etc...)
- Obligations de service définies par la modification des décrets de 1950 pour la rentrée 2015

Cette liste est bien sûr susceptible d'être complétée ou modifiée.

Les frais de participations sont pris en charge sur une base militante forfaitaire :

- un voyage en train 2^{ème} classe (A/R) sur la base la plus économique (prenez vos billets très tôt) ;
- l'indemnisation se fera sur la base d'une nuitée à 57 € avec justificatif

Les deux repas collectifs de midi et la soirée conviviale sont pris en charge par le S4 sur la base indemnitaire mais un complément individuel pourra être demandé (au maximum 5 € par personne et par repas le midi et 10 € le soir).

✂-----

STAGE SYNDICAL SNES HORS DE FRANCE RENTREE 2014

A adresser directement au SNES – Secteur Hors de France

46, avenue d'Ivry – 75647 – Paris cedex 13 – Fax : 01.40.63.28.31 [e-mail : hdf@snes.edu]

PAYS	VILLE :
NOM :	PRENOM :
ETABLISSEMENT :	
ADRESSE PERSONNELLE :	
..... TEL :	
ADRESSE DE CONGE :	
..... TEL :	
Adresse électronique :@.....	

est candidat(e) pour participer au stage hors de France organisé à PARIS les 21 et 22 août 2014.

participera à la soirée conviviale du 21 août à partir de 19 h au SNES.

Date :

Signature :